

SERVICE / DIVISION	Service de la culture, des loisirs, du sport et du développement social / Administration (Arts)	No SD SD-2024-2567						
OBJET	Recommander au conseil d'autoriser le dépôt du projet d'aménagement de terrains de pickleball au parc Kennedy auprès du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation dans le cadre du Programme d'infrastructures municipales pour les aînés (PRIMA)							
No dossier(s) interne(s) : No LV : NE S'APPLIQUE PAS DISTRICT(S) : 14-Chomedey Date CE souhaitée : 2024-05-29 Date CM souhaitée : 2024-06-04								
Actions : AIDE FINANCIÈRE <p style="text-align: center;"> Demande d'achat : Non CT requis : Non Programme/Politique : Programme d'infrastructures municipales pour les aînés (PRIMA) </p>								
DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S) <table border="0" style="width: 100%;"> <tr> <td style="width: 20%;"><u>Date</u></td> <td style="width: 40%;"><u>No résolution</u></td> <td style="width: 40%;"><u>Objet</u></td> </tr> <tr> <td>2023-05-02</td> <td>CM-20230502-397</td> <td>DÉPÔT - BILAN DES RÉALISATIONS - APPROBATION - PLAN D'ACTION - MUNICIPALITÉ AMIE DES AÎNÉS</td> </tr> </table> <p><u>Résumé</u> Sur recommandation du comité exécutif,</p> <p>IL EST PROPOSÉ PAR : Sandra El-Helou APPUYÉ PAR : Nicholas Borne</p> <p>et résolu à l'unanimité:</p> <p>de prendre acte du bilan des réalisations du plan d'action Municipalité amie des aînés (MADA) 2019-2021;</p> <p>d'approuver la mise à jour du plan d'action Municipalité amie des aînés 2019-2024;</p> <p>d'autoriser le Service de la culture, des loisirs, du sport et du développement social à publier sur le site Internet de la Ville le bilan 2019-2021 ainsi que la mise à jour du plan d'action MADA 2019-2024.</p> <p style="text-align: center;">ADOPTÉ</p> <p>(SD-2023-1295)</p>			<u>Date</u>	<u>No résolution</u>	<u>Objet</u>	2023-05-02	CM-20230502-397	DÉPÔT - BILAN DES RÉALISATIONS - APPROBATION - PLAN D'ACTION - MUNICIPALITÉ AMIE DES AÎNÉS
<u>Date</u>	<u>No résolution</u>	<u>Objet</u>						
2023-05-02	CM-20230502-397	DÉPÔT - BILAN DES RÉALISATIONS - APPROBATION - PLAN D'ACTION - MUNICIPALITÉ AMIE DES AÎNÉS						
CONTEXTE / JUSTIFICATIONS <p>Afin de contribuer de façon significative à l'amélioration de la qualité de vie des aînés, le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) offre un soutien financier aux municipalités afin de réaliser des projets destinés aux aînés.</p> <p>Plus spécifiquement, le Programme d'infrastructures municipales pour les aînés (PRIMA) vise à soutenir les communautés dans leur adaptation au vieillissement de la population. Il accorde un financement aux municipalités ayant adopté une politique des aînés et un plan d'action MADA pour la réalisation de travaux d'infrastructures et d'aménagements visant les besoins des aînés.</p> <p>Ce programme a pour but d'améliorer la qualité de vie des aînés et, par le fait même, de favoriser le vieillissement actif au sein de leur communauté. L'aide financière peut couvrir 100 % du coût des travaux admissibles, jusqu'à un maximum de 100 000 \$.</p> <p>Le Service de la culture, des loisirs, du sport et du développement social (SCLSDS), en collaboration avec le Service des immeubles, parcs et espaces publics (SIPEP), a identifié un projet répondant aux critères du programme du ministère.</p> <p>Le SCLSDS recommande donc de soumettre un projet d'aménagement de terrains de pickleball au parc Kennedy.</p>								
IMPACTS MAJEURS NE S'APPLIQUE PAS								

SERVICE / DIVISION	Service de la culture, des loisirs, du sport et du développement social / Administration (Arts)	No SD SD-2024-2567
<p>ASPECTS FINANCIERS</p> <p>Le Service des immeubles, parcs et espaces publics possède les montants requis dans le projet PTI 54-10531 Aménagement et maintien d'actifs - Parcs et espaces publics</p> <p>Le Service des finances appuie la présentation du projet dans le cadre du Programme d'infrastructures municipales pour les aînés (PRIMA) et confirme que le projet peut être financé via le PTI à même le programme « Aménagement et maintien d'actifs - Parcs et espaces publics ».</p>		
<p>CULTURE</p> <p>NE S'APPLIQUE PAS</p>		
<p>CALENDRIER / ÉTAPES SUBSÉQUENTES</p> <p>NE S'APPLIQUE PAS</p>		
<p>CADRE NORMATIF</p> <p>NE S'APPLIQUE PAS</p>		
<p>REMARQUE(S)</p>		
<p>EN CONSÉQUENCE, IL Y AURAIT LIEU</p> <p>de recommander au conseil</p> <p>d'autoriser le dépôt du projet d'aménagement de terrains de pickleball au parc Kennedy au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation dans le cadre du Programme d'infrastructures municipales pour les aînés (PRIMA);</p> <p>de confirmer que la Ville a pris connaissance du Guide du PRIMA et qu'elle s'engage à en respecter toutes les modalités qui s'appliquent à elle;</p> <p>de confirmer l'engagement de la Ville, si elle obtient une aide financière pour sa demande, à payer les coûts d'exploitation continue et d'entretien de l'infrastructure subventionnée;</p> <p>de confirmer que la Ville assumera tous les coûts au-delà de l'aide financière qu'elle pourrait obtenir du PRIMA, y compris tout dépassement de coûts.</p>		